

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 839

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2

À l’alinéa 6, après le mot :

« médecin »,

insérer le mot :

« hospitalier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à restreindre le champ des personnes habilitées à administrer la substance létale.